

Concevoir et suivre des budgets dans le domaine artistique

Programme générique en date du 25 juin 2023. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale	Concevoir et suivre des budgets dans le domaine artistique
Pré-requis	Personnes impliquées dans un projet du domaine artistique nécessitant la conception et le suivi de budgets
Objectifs généraux	Etre en mesure de concevoir et suivre des budgets dans le domaine artistique et être en mesure de déléguer ces missions à une ou plusieurs personnes.
Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables	Concevoir des budgets par projet et un budget global en lien avec son modèle économique Évaluer ses budgets dans le temps Concevoir et évaluer des indicateurs permettant de faire évoluer et pérenniser son modèle économique Mettre en oeuvre un process pour déléguer la conception et l'évaluation de budgets.
Public concerné	Personnes impliquées dans un projet artistique nécessitant la conception et le suivi de budgets
Méthodes mobilisées	Implication des stagiaires dans le diagnostic afin qu'ils s'approprient une posture analytique et stratégique vis-à-vis de leur modèle économique et de leurs enjeux budgétaires Co-construction des outils (matrices Excel) avec les stagiaires afin que ceux-ci correspondent à leurs projets Appropriation et application des outils en situation de travail et en lien direct avec leurs projets des outils par les stagiaires lors de l'intersession, afin que ceux-ci puissent être testés en situation réelle Amélioration des outils après la phase d'appropriation, afin que ceux-ci correspondent au mieux aux projets des stagiaires et à leur manière de fonctionner
Modalités d'organisation	Formation organisée dans les locaux du ou des porteurs de projets en fonction des disponibilités du formateur et des stagiaires. Un planning est établi à acceptation des devis par les stagiaires.
Modalités d'évaluation	Évaluation des compétences acquises lors d'une présentation, effectuée par les stagiaires, de leur utilisation des outils pendant l'intersession.
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005. Accès aux formations À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques. Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous. En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap de Coopaname : Carine Julien / of@coopaname.coop .
Tarif indicatif	5504 € HT (6604,8 € TTC) 344 € HT (412,8 € TTC) de l'heure Tarif inter-entreprises par stagiaire. Contactez-nous pour un tarif de groupe
Durée	16 heures

Intervenant(e)

Son CV

[2NRLuHG_Y23pT1sBg1bVN/view?usp=sharing](#)

Mikael GLUSCHANKOF

Recherche de financements et accompagnement administratif

Contenus

Programme :

Diagnostic des besoins des stagiaires en lien avec les enjeux budgétaires

Transmission d'outils et co-conception d'outils sur-mesure en lien avec les besoins identifiés lors du diagnostic

Intersession : appropriation des outils co-construits en lien avec les projets en cours des stagiaires

Retour des stagiaires sur leur utilisation des outils et amélioration co-construite de ceux-ci à la suite de l'intersession